

Exposé sur une analyse économique appliquée aux organisations

Durée de la préparation : quatre heures. Durée totale de l'épreuve : une heure maximum
(Exposé : quarante minutes maximum - entretien : vingt minutes maximum) ;

Coefficient 1

L'harmonisation fiscale internationale : une utopie ?

Document 1. Etat des lieux des paradis fiscaux

[...] La recherche récente a montré que l'utilisation des paradis fiscaux était principalement le fait des individus les plus riches (selon Alstadsæter et al., 2019 qui utilisent des données scandinaves, les 0,01 % les plus riches évitent près d'un quart de leurs taxes totales quand en moyenne un individu de leur échantillon n'évade que 5 % de ses taxes) et des plus grandes entreprises (Davies et al., 2018 suggèrent que la distorsion des prix de transfert est réservée aux plus grandes entreprises). Ainsi l'utilisation des paradis fiscaux, en plus d'ôter des revenus fiscaux aux États, participerait à rendre le système fiscal moins progressif, voire régressif, et à enrichir les individus et entreprises les plus riches. [...]

En suivant l'OCDE (2000) et Palan et Chavagneux (2017), il est possible de déterminer un ensemble de critères pour définir les paradis fiscaux. Ce sont des territoires avec un faible niveau de taxation, un échange d'information avec les autorités fiscales étrangères limité et n'ayant pas d'activité économique substantielle. Plusieurs caractéristiques peuvent être ajoutées comme l'existence du secret bancaire, la (non-) présence d'accords d'échange d'informations avec d'autres pays, des procédures administratives d'enregistrement d'une entreprise simplifiées, etc. [...]

En fonction de sa spécialisation, un paradis fiscal peut être utilisé par des individus ou des entreprises afin de diminuer de manière significative le montant de leurs impôts. [...] nous considérerons sous le terme « évasion fiscale » l'ensemble des comportements, d'entreprises ou d'individus, illégaux ou non, visant à déplacer des revenus afin de les soustraire à l'autorité fiscale détenant un droit à taxer ces revenus en accord avec l'esprit de la loi. L'évasion fiscale se divise alors entre la fraude fiscale, clairement illégale, et l'évitement fiscal ou optimisation agressive, se situant dans la zone grise entre légalité et illégalité. [...]

Pour les individus, un récent papier d'Alstadsæter et al. (2019) estime que la richesse mondiale détenue dans les paradis fiscaux en 2015 correspond à plus de 11 % du PIB mondial.

La Suisse, malgré son rôle déclinant depuis le milieu des années 2000 absorbe près d'un quart de cette richesse. La richesse détenue dans ces pays varie fortement en fonction des pays d'origine des fonds. Si la France se situe un peu au-dessus de la moyenne des richesses détenues dans des paradis fiscaux avec 15 % de son PIB, ce chiffre est de plus de 70 % du PIB aux Émirats arabes unis en 2007. En ce qui concerne les entreprises multinationales, les études chiffrent entre 80 et 647 milliards de dollars le manque à gagner fiscal lié au déplacement de profits dans les paradis fiscaux. De manière certaine, on peut remarquer qu'en 2016 les profits enregistrés par les entreprises états-uniennes dans les paradis fiscaux correspondaient à 40 % de leurs profits à l'étranger alors que l'emploi dans ces pays était de seulement 7 % de leur emploi total à l'étranger. Si tous ces profits ne sont pas forcément le fruit d'évasion fiscale, ils ne résultent pas uniquement de l'activité productive de ces territoires, comme le révèle la grande différence entre part des profits et part de l'emploi. À l'échelle française, plusieurs études estiment autour de 30 milliards les profits déplacés dans des juridictions à bas taux de taxation en 2015 (voir Vicard, 2019 ou Torslov, Wier et Zucman, 2018). Ces estimations sont à comparer avec des recettes de l'impôt sur les sociétés autour de 60 milliards d'euros en 2015. Si ces estimations souffrent d'incertitudes inhérentes à ce type d'estimations, elles révèlent néanmoins l'ampleur importante des profits déplacés. [...] Que ce soient les entreprises ou les individus, seuls ceux disposant du plus de moyens sont capables d'organiser leurs activités et de développer l'ingénierie nécessaire afin de déplacer leurs revenus dans les paradis fiscaux. Les paradis fiscaux ont donc à la fois des conséquences concrètes sur les finances publiques, ainsi que des conséquences distributives, permettant aux individus les plus fortunés et aux plus grandes entreprises de diminuer les impôts qu'ils payent. [...]

Sébastien Laffitte, « L'argent caché : paradis fiscaux, optimisation et évasion fiscale » in Regards croisés sur l'économie, 2019

Document 2. Enjeux de l'optimisation fiscale

L'optimisation fiscale agressive et l'évasion fiscale non seulement se traduisent par des pertes de recettes fiscales pour les États qui en sont les victimes, mais sapent aussi la confiance dans les institutions en remettant en cause le principe d'équité entre contribuables. En effet, le principe d'équité « horizontale » est pris en défaut car certains contribuables peuvent se soustraire à l'impôt alors que d'autres se trouvant dans une situation comparable ne le peuvent pas. Le principe d'équité « verticale » est aussi violé : ce sont généralement les plus fortunés qui échappent à l'impôt, de sorte que la charge fiscale repose *in fine* sur les contribuables les plus modestes. Ceci est d'autant plus préjudiciable que la « morale fiscale » et le consentement à l'impôt sont intimement liés au comportement des autres contribuables. Il ne s'agit donc pas [...]

de minimiser les conséquences négatives de l'optimisation et l'évasion fiscales — souvent associées dans les esprits —, mais de donner une rationalité économique à l'optimisation fiscale. Le principal argument en sa faveur est qu'elle permettrait aux pays industrialisés de maintenir des taux d'impôt nominaux élevés tout en gardant les activités économiques sur leur territoire. L'optimisation fiscale contribue, en effet, à réduire le coût du capital et les taux moyens effectifs supportés par les entreprises multinationales.

Du point de vue théorique, le modèle de Keen [2001] est intéressant, même si ce dernier s'intéresse aux effets des régimes fiscaux préférentiels sur le montant de recettes fiscales collectées. La logique économique sous-jacente est la même et s'apparente à un problème de « discrimination du troisième degré », bien connu en théorie des marchés. Le point de départ de l'analyse est que certaines bases imposables sont plus mobiles que d'autres et, donc, plus sensibles aux écarts de taux d'imposition entre pays. Dans ces conditions, un gouvernement qui taxerait de la même façon les bases mobiles et immobilières, avec pour seul objectif de maximiser ses recettes fiscales, choisirait un taux d'impôt uniforme plus faible que celui qu'il choisirait s'il taxait uniquement les bases les moins mobiles. En revanche, si le pays en question pouvait mettre en place un régime préférentiel ciblant les entreprises mobiles, le pays baisserait son taux d'impôt sur les entreprises mobiles, pour lesquelles la concurrence fiscale est plus intense, et en profiterait pour appliquer des taux d'imposition plus élevés aux entreprises immobilières. Sous certaines conditions, cette « discrimination » permet d'augmenter les recettes fiscales totales par rapport à une taxation uniforme. Il est alors aisé de comprendre que les pays ayant une base économique étroite — et donc un montant total de profits imposables faible — sont plus enclins à accorder des régimes préférentiels que les autres, car ils ont peu à perdre et beaucoup à gagner en attirant des profits en provenance du reste du monde. Les petits pays sont donc avantagés en la matière.

Thierry Madiès, *La concurrence fiscale internationale*, 2020

Document 3. Les Etats-Unis lancent le combat pour une taxation minimale des multinationales

L'administration Biden a lancé le combat pour une imposition minimale des bénéfices des multinationales, marquant peut-être la fin de quarante années de concurrence fiscale sur la planète. C'est en tout cas l'objectif exposé, lundi 5 avril, par Janet Yellen : « *Nous travaillons avec les pays du G20 pour convenir d'un taux d'imposition mondial minimum sur les sociétés, qui peut arrêter la course vers le bas* », a déclaré la secrétaire au Trésor des Etats-Unis dans un discours à Chicago, défendant une concurrence équitable sur la planète et une fiscalité qui permette aux Etats de remplir leurs missions.

L'intervention de Mme Yellen est à remettre dans un double contexte, national et international. Elle se déroule une semaine après que le président Joe Biden a présenté à Pittsburgh (Pennsylvanie), le 31 mars, un vaste plan d'investissements de 2 200 milliards de dollars qui serait financé largement par la hausse de la taxation des entreprises – M. Biden souhaite remonter le taux d'impôt sur les sociétés (IS) de 21 % à 28 %, alors qu'il était de 35 % sous Barack Obama.

Elle s'inscrit dans le programme ouvriériste du président Biden, qui entend remettre les classes populaires au cœur du projet politique américain et souhaite avoir un Etat financé par tous, y compris les entreprises. Or, celles-ci ne le font pas. *« En 2019, 91 entreprises du classement Fortune 500, les plus grandes entreprises du monde, y compris Amazon, utilisaient diverses échappatoires pour ne pas payer un seul cent d'impôt fédéral sur le revenu, avait dénoncé M. Biden à Pittsburgh. Je ne veux pas les punir, mais cela ne va pas. Un pompier et un enseignant payent 22 % ? Amazon et 90 autres grandes entreprises ne payent aucun impôt fédéral ? Je vais mettre un terme à cela. »*

Mme Yellen a répété le contexte politique : *« Il s'agit de s'assurer que les gouvernements disposent de systèmes fiscaux stables qui génèrent des revenus suffisants pour investir dans les biens publics essentiels et répondre aux crises, et que tous les citoyens partagent équitablement le fardeau. »*

Pour cela, il faut que tous les pays jouent le jeu, d'autant que les républicains dénoncent déjà dans le plan Biden le désavantage compétitif infligé aux entreprises américaines. Mme Yellen a prononcé à dessein ce discours à deux jours de la réunion des ministres des finances du G20 : pour que les Etats-Unis ne soient pas les perdants de ce mouvement, elle demande à ses partenaires de la soutenir : *« Les propositions du président Biden (...) appellent (...) à un engagement international renouvelé, reconnaissant qu'il est important de travailler avec d'autres pays pour mettre fin aux pressions de la concurrence fiscale et à l'érosion de l'assiette fiscale des sociétés »*, a confirmé Mme Yellen.

Cette proposition intervient après l'annonce – elle, unilatérale – faite par M. Biden à Pittsburgh : ce dernier veut doubler la taxation forfaitaire des bénéfices réalisés hors des Etats-Unis par les multinationales américaines, qui passerait à 21 %. Cette taxation se ferait pays par pays, sans qu'il y ait de possibilité de compensation entre entités (les profits réalisés en Allemagne sont taxés en Allemagne).

Cette proposition, technique dans ses détails, sonnerait le glas des paradis fiscaux, officiels ou de facto comme l'Irlande, où les multinationales localisent l'essentiel de leurs profits. *« Taux d'imposition des sociétés de 28 % + taux d'imposition minimum global à 21 % pays par pays : le plan de Biden change la donne, non seulement pour les Etats-Unis mais aussi pour la fiscalité mondiale des entreprises. Mauvaise journée pour les paradis fiscaux »*, avait tweeté ce jour-là l'économiste français Jean Pisani-Ferry.

La force du mouvement américain n'est pas à sous-estimer : c'est Barack Obama qui a réellement lancé la chasse aux paradis fiscaux, en cassant le secret bancaire suisse dans la foulée de la crise financière de 2008 – les banques helvètes n'avaient pas le choix si elles voulaient pouvoir être présentes sur le territoire américain.

Après les années Trump, les Etats-Unis se réengagent : « *Au cours des quatre dernières années, nous avons vu en direct ce qui se passe lorsque l'Amérique se retire de la scène mondiale. L'Amérique d'abord ne doit jamais signifier l'Amérique seule*, a déclaré Mme Yellen. *Car, dans le monde d'aujourd'hui, aucun pays ne peut à lui seul fournir une économie forte et durable à sa population. Au fil du temps, un manque de leadership et d'engagement à l'échelle mondiale rend nos institutions et notre économie vulnérables.* »

Les prochaines étapes sont décisives : en interne, M. Biden doit parvenir à faire voter la hausse de la fiscalité au Congrès ; à l'extérieur, il faut que les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) « achètent » les idées américaines d'une taxation minimale. Pour cela, il faudra s'assurer qu'en imposant à 21 % les profits étrangers de leurs entreprises, les Américains en « laissent pour les autres ». La négociation sur la taxation minimale internationale des multinationales au sein des pays de l'OCDE (connue le nom de taxe GAFA, acronyme trompeur, car l'affaire ne concerne pas que les géants du numérique Google, Amazon, Facebook et Apple) est désormais décisive.

Arnaud Leparmentier, Le Monde, 06/04/2021

Document 4. L'OCDE pointe les effets de la concurrence fiscale entre les pays

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a apporté une preuve supplémentaire de l'optimisation fiscale pratiquée par les multinationales. Dans un rapport statistique publié mercredi, plus de 4.000 déclarations d'imposition d'entreprises multinationales ont été agrégées et analysées. Bien que l'Organisation semble enfoncer une porte ouverte, la conclusion est sans appel : il y a « *une discordance entre le lieu de déclaration des bénéfices et le lieu d'exercice des activités économiques* ».

Si l'OCDE dispose de données plus détaillées, elle le doit aux avancées enregistrées en 2016. Dans le cadre de la lutte contre l'érosion de la base fiscale (BEPS) née à la suite de la crise financière de 2008, les multinationales réalisant au moins 750 millions de dollars de chiffre d'affaires doivent divulguer plus d'informations comptables. Elles sont notamment contraintes de communiquer, pays par pays, leur chiffre d'affaires, leurs bénéfices ou pertes, leurs effectifs et actifs et les impôts dont elles se sont acquittées.

Entre 2000 et 2020, le taux légal moyen d'imposition des sociétés a chuté de plus de 7 points, passant de 28 % à 20,6 %. Une course vers le bas causée par la concurrence à laquelle se livrent les pays souhaitant accueillir sur leur territoire les sièges sociaux des multinationales.

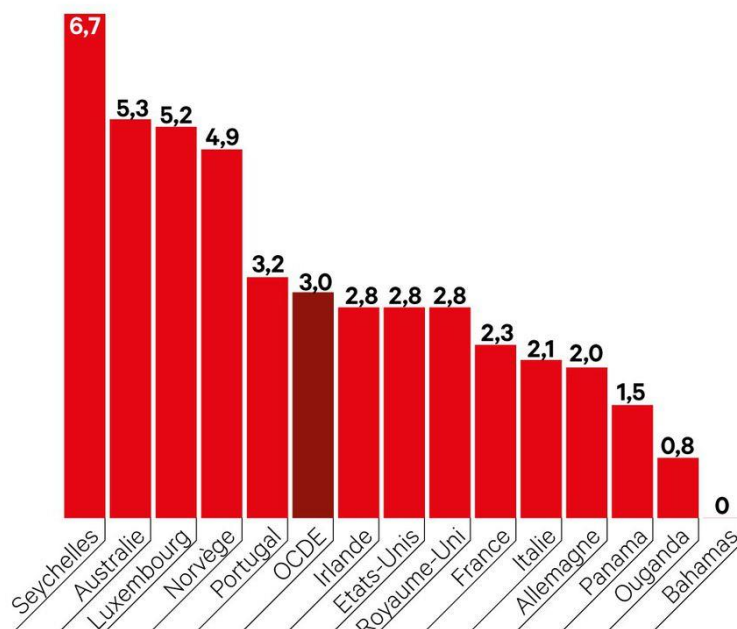
Sur 109 pays passés en revue, 21 conservent cette année un taux supérieur à 30 %, dont la France avec 32 %. L'Inde reste le pays avec le taux d'impôt le plus élevé sur les sociétés à 48,3 %. A l'autre extrémité du spectre, douze pays pratiquent des taux zéro, dont les îles anglo-normandes Guernesey et Jersey. En moyenne, les opérations déclarées par les multinationales dans ces pôles de faible imposition recouvrent 25 % de leurs bénéfices mais seulement 4 % de leurs effectifs.

Autre constat, en 2017, la part des recettes fiscales générées par l'impôt sur les sociétés dans les recettes fiscales totales était de 14,6 % en moyenne dans les 93 pays analysés.

Preuve de l'optimisation fiscale, l'étude de l'OCDE montre que le chiffre d'affaires moyen par employé s'élève à 1,4 million de dollars dans les pays n'appliquant pas d'impôt sur les sociétés (IS) contre seulement de 240.000 dollars dans les pays où le taux d'IS est inférieur à 20 %. Il plafonne à 370.000 dollars quand le taux d'IS est supérieur à ce seuil. Les Seychelles, connues pour leur fiscalité avantageuse, bénéficient par exemple de recettes fiscales des entreprises en pourcentage du PIB près de trois fois supérieures à celle de la France.

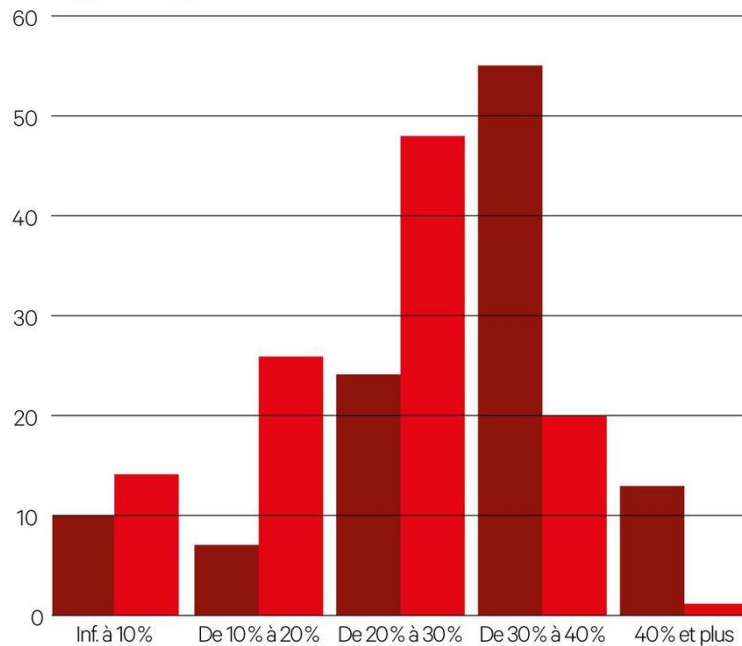
Les impôts payés par les entreprises dans le monde

En % du PIB, en 2017



Répartition du taux d'imposition des entreprises

En % ■ 2000 ■ 2020



« LES ÉCHOS » / SOURCE : OCDE

Si, depuis 2008 et le Sommet du G20 de Londres, la lutte contre les paradis fiscaux est au centre des préoccupations internationales, beaucoup de chemin reste à accomplir. Certains paradis fiscaux, comme Andorre et les Maldives ont instauré des taux légaux d'imposition en 2012 et 2015 respectivement. A l'inverse, les îles vierges britanniques ou l'île de Man, continuent de pratiquer des taux d'imposition nuls.

L'objectif d'une harmonisation fiscale à l'échelle internationale nécessaire sera difficile à atteindre. Rassemblés au sein du forum mondial, sous l'égide de l'OCDE, 135 pays tentent de parvenir à un accord avant la fin de cette année. Si, un consensus semble à portée de main sur l'instauration d'un taux minimum d'IS au niveau mondial, la refonte du cadre fiscal des entreprises fortement numérisées se heurte à l'opposition des Etats-Unis.

Tristan Werkmeister, Les Echos, 08/07/2020

Document 5. OpenLux : « L'harmonisation fiscale est le grand impensé de la construction européenne »

Gabriel Zucman est l'un des meilleurs connaisseurs des paradis fiscaux, il scrute l'évolution de la répartition de la richesse à l'échelle mondiale. Professeur d'économie à l'université de Berkeley (Californie), le chercheur français a cosigné, début 2020, *Le Triomphe de l'injustice* (Seuil), un constat implacable sur l'évasion fiscale des plus riches, doublé de propositions concrètes pour y

remédier. Il s'exprime sur le rôle central joué par le Luxembourg dans l'évasion fiscale internationale, mis en évidence par l'enquête OpenLux.

L'enquête OpenLux montre qu'une part significative de l'économie du Luxembourg est artificielle : 55 000 holdings, sans bureaux ni salariés, détiennent 6 000 milliards d'euros. Etes-vous surpris ?

C'est la première fois que nous disposons de chiffres aussi précis sur le stock de structures purement financières au Luxembourg. Ils permettent de décrire l'ampleur de l'industrie des sociétés-écrans bien plus finement que les statistiques macroéconomiques.

Peut-on considérer le Luxembourg comme un paradis fiscal ?

Le Luxembourg est une plaque tournante de l'optimisation internationale. Contrairement à beaucoup de paradis fiscaux, spécialisés sur certains créneaux, le Luxembourg est présent sur tous les maillons de la chaîne : la gestion de fortune privée à la façon de la Suisse, l'investissement dans des fonds comme les îles Caïmans, l'ouverture de sociétés-écrans comme le Panama ou les îles Vierges britanniques, et la délocalisation de profits des multinationales comme l'Irlande ou les Pays-Bas. Le Luxembourg joue aussi un rôle-clé dans l'industrie des fonds d'investissement, qui gèrent 4 800 milliards d'euros. Or, une partie de l'activité de ces fonds consiste à recycler des richesses placées par de riches individus dans d'autres centres offshore comme la Suisse.

Comment ce pays fondateur de l'Union européenne (UE) en est-il arrivé là ?

Sous l'effet de la mondialisation, toutes les nations sont en train de devenir des nains économiques à l'échelle de la planète, et dans ce contexte, beaucoup sont tentées de se muer en paradis fiscaux. Pour le Luxembourg, l'histoire a commencé dans les années 1980. Le pays s'est transformé en place offshore quand l'industrie sidérurgique a décliné. Cette mutation a été facilitée par une série de non-choix politiques européens. L'UE ne met aucune limite à la concurrence fiscale entre les pays : les traités acceptent même un taux d'imposition sur les sociétés de 0 % ! Jouer la concurrence fiscale peut rapporter gros à de petits pays, dès lors qu'ils attirent un grand nombre d'entreprises ou des milliards de bénéfices comptables. Appliqué à une énorme assiette fiscale, même un taux faible génère beaucoup d'impôts à l'échelle de leur économie.

Quel intérêt aurait le Luxembourg à changer de modèle ?

Ce modèle de développement n'est pas soutenable, ses bases sont fragiles : il s'effondrera dès lors que les autres pays européens décideront d'y mettre un terme. Car la concurrence fiscale n'est pas une loi naturelle, c'est un choix politique. Plutôt que de faire la course au moins-disant fiscal ou réglementaire, les Etats pourraient évoluer vers d'autres formes de concurrence internationale, en investissant notamment dans les infrastructures et l'enseignement supérieur. Je ne dis pas que c'est une transition qui se fera simplement, mais il n'y a pas d'alternative. La préparer le plus tôt possible est dans l'intérêt du Luxembourg. Il faut d'ailleurs relativiser ce que rapporte l'activité financière aux Luxembourgeois : elle enrichit les financiers et les comptables,

mais le pouvoir d'achat du reste de la population n'a pas tant évolué. Dans l'ensemble, la performance économique du Luxembourg est médiocre, avec une croissance du PIB par travailleur de 1,1 % par an en moyenne depuis 1980.

Peut-on chiffrer les pertes fiscales infligées aux autres Etats par le Luxembourg ?

Selon les derniers chiffres disponibles, les multinationales ont enregistré au Luxembourg 60 milliards d'euros de bénéfices en 2017. Or ce sont pour l'essentiel des profits délocalisés pour être moins taxés, correspondant à des activités réalisées ailleurs, surtout dans des pays européens. Cela place le Luxembourg dans le top 5 des paradis fiscaux. Imposés à un taux effectif de 3 %, ces 60 milliards rapportent à eux seuls 1,8 milliard de recettes fiscales au Luxembourg. Les multinationales américaines utilisent notamment le Luxembourg à des fins d'optimisation : en 2017, d'après les données de *reporting* « pays par pays » publiées par le fisc américain, elles y ont déclaré 24,8 milliards de dollars de profits dans des filiales qui employaient au total 12 553 salariés. A titre de comparaison, elles ont déclaré 4,8 milliards de profits en France où elles emploient... 377 000 salariés.

La situation n'est-elle pas en train de changer, grâce aux règles anti-abus de l'OCDE pour lutter contre la planification agressive des multinationales (dites BEPS) ?

Les statistiques américaines pour 2018, première année post-BEPS, montrent que rien ne semble avoir encore véritablement changé, même si on manque de chiffres pour les autres pays. Des niches fiscales ont été fermées, mais BEPS n'harmonise pas les taux d'imposition et ne s'attaque donc pas au cœur du problème. Cependant, les choses pourraient évoluer favorablement, si l'OCDE obtenait un accord autour de son projet de taxation des géants du numérique. Un tel accord permettrait aux Etats de s'entendre pour savoir, par exemple, où les profits de Facebook doivent être imposés. Mais de façon plus prometteuse encore et pour la première fois, l'OCDE a mis à l'agenda la question d'un taux minimum d'imposition mondial. Il faut que ce projet soit adopté sans tarder et que ce taux minimum ne soit pas trop bas, plus proche de 25 % que des 12,5 % envisagés, un taux calé sur celui de l'Irlande, qui ne nous ferait pas avancer beaucoup.

En quoi l'abaissement du taux d'impôt sur les sociétés, qui peut soutenir la compétitivité des entreprises, pose-t-il problème ?

En quarante ans, le taux moyen de l'impôt sur les sociétés à l'échelle mondiale a été divisé par deux, passant de 45 % à 20 %. Si on continue comme ça, on arrivera à 0 % dans quarante ans. Or, si l'impôt sur les sociétés est trop faible, les particuliers se « transformeront » en sociétés pour être moins taxés. C'est ce qu'on voit au Luxembourg, avec votre enquête ! De tels choix politiques tuent le cœur du dispositif fiscal des pays développés, qui est l'impôt progressif sur le revenu des personnes. Cette spirale délétère enrichit les grands gagnants de la mondialisation, à savoir les multinationales et leurs actionnaires, qui sont pour l'essentiel des personnes à hauts revenus. Ainsi au lieu de corriger les inégalités engendrées par la mondialisation, la fiscalité les renforce. Il y a urgence à sortir de cette logique.

Quel rôle l'Europe doit-elle jouer ?

L'harmonisation fiscale est le grand impensé, jusqu'à présent, de la construction européenne. Or, ne pas agir, c'est accentuer la déconnexion entre les peuples et l'Europe et susciter la défiance envers un processus qui profite aux plus riches. Face à la montée des inégalités, il faut pouvoir évoluer, le plus vite possible, vers des impôts européens sur les grandes entreprises et les hauts patrimoines.

Toute réforme n'est-elle pas condamnée d'avance par la règle de l'unanimité sur les sujets fiscaux, qui octroie un droit de veto à n'importe quel Etat européen ?

Pour dépasser les blocages, certains pays pourraient décider de concert d'évoluer à quelques-uns vers une forme d'imposition commune. La France, l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie pourraient ainsi harmoniser leur taux d'impôt sur les sociétés, mais surtout prendre des mesures de compensation fiscale en direction des multinationales.

Comment procéderaient-ils ?

Prenons Apple. Il est facile de calculer son déficit fiscal mondial, c'est-à-dire la différence entre l'impôt que le groupe a payé et celui qu'il aurait dû payer si tous ses bénéficiaires avaient été taxés à un taux d'au moins 25 % dans chaque pays. Bercy dispose des informations nécessaires pour faire ce calcul pour chaque multinationale.

Imaginons qu'Apple réalise 10 % de ses ventes en France, la France pourrait jouer le rôle de percepteur fiscal en dernier ressort, en taxant 10 % de son déficit fiscal mondial. Ce nouvel impôt s'appliquerait à toutes les entreprises sans distinction de taille. Et il serait, par définition, de 0 % pour les entreprises qui n'optimisent pas. Une telle initiative ferait boule de neige : d'autres pays seraient vite tentés de collecter eux aussi une partie du déficit fiscal des multinationales. A partir du moment où suffisamment de pays procéderaient de la sorte, il n'y aurait plus d'intérêt pour les entreprises à déclarer des bénéfices dans les paradis fiscaux. Et ces derniers n'auraient plus d'intérêt à offrir des taux faibles.

Faut-il également agir sur les possibilités d'optimisation réservées aux plus riches ?

La question de la fiscalité des particuliers doit être mise au cœur des discussions. La norme actuelle au sein de l'UE, c'est que vous cessez immédiatement d'être redevable aux impôts d'un pays dès que vous le quittez. Aux Etats-Unis, à l'inverse, si vous vous installez ailleurs, vous continuez d'y payer des impôts jusqu'à la fin de vos jours. On peut envisager un entre-deux : un contribuable qui aurait résidé vingt ans dans un pays donné continuerait à y payer l'impôt pendant une durée transitoire de cinq ou dix ans. Cela aurait pour mérite de limiter fortement la concurrence fiscale sur les personnes physiques et de mettre un terme à la prolifération de régimes fiscaux dérogatoires en pleine explosion au sein de l'Union européenne.

Maxime Vaudano , Jérémie Baruch et Anne Michel, Le Monde, 10/02/2021